Politique de l'environnement

La protection du climat, un droit humain

Claudia Baumberger

La Cour européenne des droits de l'homme a donné raison aux Aînées pour le climat : la Suisse a lésé les droits de nos aînées, car elle n'en fait pas assez pour préserver le climat. œco s'est entretenue avec Pia Hollenstein, l'une des plaignantes.

Aînées pour le climat: un portrait

L'association des Aînées pour le climat qui compte environ 3000 femmes de plus de 65 ans, a saisi la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) après avoir été déboutée par toutes les instances judiciaires de la Suisse à qui elle demandait d'en faire davantage pour préserver le climat. En avril 2024, cette association a obtenu une victoire historique, la CrEDH constatant que la Suisse, avec sa politique climatique lacunaire, lésait les droits humains des femmes âgées. Elle a aussi reproché au Tribunal fédéral de ne pas être entrée en matière sur le recours de l'association. Cet arrêt a suscité un débat houleux au Parlement. Au terme de cette polémique, le Conseil fédéral a répondu à la CrEDH que la Suisse avait déjà mis en œuvre les mesures exigées. Le Tribunal de Strasbourg n'a pas encore réagi à cette réponse.

L'idée de déposer un recours contre la politique climatique et de créer l'association des Aînées pour le climat est de Greenpeace.

Pour plus d'informations: https://ainees-climat.ch

À 74 ans, Pia Hollenstein pourrait couler une vie tranquille depuis longtemps, mais cela ne lui ressemble pas. Elle est en effet toujours

sur la brèche. Son engagement dans les Aînées pour le climat en prolonge ainsi d'autres: enseignante en soins infirmiers, coopérante dans l'hémisphère sud, conseillère nationale des Verts et membre de la Commission Justice, paix et sauvegarde de la Création de Saint-Gall -Appenzell. « L'engagement, c'est une façon de combattre l'impuissance », explique Pia. Elle a grandi au Toggenbourg, au sein d'une famille paysanne catholique à l'esprit ouvert. Son père lui a donné l'exemple d'un engagement quotidien au service de la sauvegarde de la Création. « Moi, je n'attache pas les chèvres », lui disait-il. C'était un homme respectueux des plantes, des animaux et de la terre. Cet attachement à la terre et aux racines, notre aînée pour le climat le ressent encore aujourd'hui, tout comme son sentiment d'appartenance à la communauté catholique. Le souci de prendre mieux soin de notre Terre est aussi à l'origine de son adhésion aux Verts. C'est après une mission de trois ans en Papouasie - Nouvelle-Guinée, dans un projet de coopération au développement, qu'elle est entrée en politique. Au quotidien, Pia Hollenstein fait tout son possible pour éviter d'être complice de structures injustes. Il n'est ainsi pas rare de la rencontrer à vélo à Saint-Gall ou dans les transports publics. Ses choix en matière de nourriture, d'habillement et d'épargne sont aussi placés sous le signe de la durabilité. Chez les Hollenstein, l'engagement est une affaire de famille : Erwin, le frère de Pia, est ainsi membre de l'équipe Environnement de la paroisse catholique de l'Embrachertal et milite en tant qu'écologiste pour la sauvegarde de la Création.

œco: que peuvent faire les Églises pour mieux préserver le climat?

Pia Hollenstein: poser des signes. Il est essentiel que les Églises parlent davantage de la sauvegarde de la Création et qu'elles en parlent en termes clairs. Qu'elles signalent quelle est notre mission et de quelles façons chacune et chacun peut s'engager pour préserver le climat. Et il va de soi que les paroisses doivent appliquer des principes écologiques à la

documentaire sur un groupe de femmes d'un certain âge, venues de toutes les régions de Suisse, qui ont déposé une requête contre leur pays auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg.

https://trop-chaud.ch/fr/

TROP CHAUD est un





Les Aînées pour la protection du climat protestent devant des glaciers qui fondent. Photo: Miriam Künzli/ Ex Press/Greenpeace

gestion de leurs immeubles et à l'aménagement des extérieurs. Le placement de l'argent est aussi crucial: il s'agit de retirer les fonds des placements écocides et de les investir dans des projets durables. Les finances sont en effet un levier très puissant. Toutes ces actions ont un fondement biblique et n'ont rien à voir avec la politique partisane. L'Église doit prendre le parti de l'environnement.

œco: un certain temps s'est écoulé depuis l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) à Strasbourg. Que s'est-il passé depuis lors et quelles sont les prochaines étapes ?

Pia Hollenstein: la CrEDH a admis que le droit à la protection du climat est un droit humain, usant ainsi de ses prérogatives: elle a le droit et l'obligation de développer ces droits. Les autres droits humains ne s'en retrouvent pas affaiblis pour autant. Toute personne voulant interdire à la CrEDH de développer le système de protection des droits humains remet fondamentalement en question cette protection. Lorsque le Conseil de l'Europe a adopté la Convention européenne des droits humains au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, personne ne pouvait prévoir d'une part que la Terre allait se réchauffer et, d'autre part, que ce phénomène mettrait gravement en danger la vie, la santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes. Les tribunaux suisses interprètent eux aussi la Constitution et les lois en fonction des circonstances du moment. En réagissant de la sorte à l'arrêt de Strasbourg, notre Parlement donne l'impression qu'il n'entend pas respecter suffisamment les droits humains. Le Conseil fédéral a répondu qu'il avait déjà fait le nécessaire en matière de préservation du climat. À mes yeux, la réaction des Chambres et du gouvernement témoigne d'une arrogance incroyable.

Je suppose que Strasbourg émettra un blâme sévère à la Suisse, car les arrêts de la CrEDH doivent être mis en œuvre. Il est trompeur d'affirmer qu'on l'a fait quand on n'a en fait rien entrepris de plus. L'arrêt de la cour de Strasbourg est valable et doit être appliqué. La Suisse est libre de le mettre en œuvre comme elle l'entend, la CrEDH n'adoptant pas de consignes à ce sujet. En outre, le Tribunal fédéral doit réexaminer le recours des Aînées pour le climat qu'il avait déboutées avant que la cause soit portée devant la CrEDH.

œco: pouvez-vous résumer en quelques mots la signification de l'arrêt de la CrEDH?

Pia Hollenstein: l'arrêt que la CrEDH a rendu dans la cause des Aînées pour le climat a clairement montré que la législation suisse en vigueur en matière de protection du climat lèse les droits humains, car la politique climatique qui en découle est incompatible avec l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 degré.

La Suisse doit ainsi adopter d'autres mesures, notamment établir un budget carbone et agir en conséquence. La CrEDH reconnaît le caractère vulnérable des femmes âgées, envers lesquelles la Suisse a un devoir de protection. En outre, il est possible que les tribunaux donnent désormais raison aux ONG en matière de protection du climat puisque le climat est un droit humain. Ce principe s'applique à tous les États membres du Conseil de l'Europe.



Pia Hollenstein est membre du comité des Aînées pour le climat. Cette ancienne conseillère nationale des Verts avait enseigné les soins infirmiers avant d'accomplir en tant qu'infirmière, une mission de trois ans en Papouasie – Nouvelle-Guinée au service d'Interteam (Comundo, aujourd'hui). Après avoir milité longtemps dans le groupe Justice, paix et sauvegarde de la Création Saint-Gall – Appenzell, elle est aujourd'hui encore active au sein de la paroisse œcuménique Halden – Saint-Gall.

Photo: Elke Hegemann